

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0206 Séance du Conseil : 23 SEPTEMBRE 2024
COMMISSION FINANCES ET PROSPECTIVES REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GILLERY	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2024, à la Salle de Fêtes située Rue de la Sardane à Sorède (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Antoine PARRA, Guy VINOT donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Anne MAURAN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Yves BLIN donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Grégory MARTY, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Annie PEZIN, Sylvaine CANDILLE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240923-DL2024-0206-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0174 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission finances et perspectives. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibérations n°DL2021-0167 du 19 juillet 2021 puis n°DL2024-0024 du 11 mars 2024 des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que le siège de Monsieur Jean-Pierre GILLERY, élu de la commune de Collioure, est vacant :

- Sur proposition de la commune de Collioure, Mme Fabienne CASSAGNERES, conseillère municipale, pourrait être nommée en lieu et place de M. Jean-Pierre GILLERY.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner un nouveau membre pour la commune de Collioure chargé de siéger au sein de la commission finances et perspectives.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de Mme Fabienne CASSAGNERES en qualité de conseillère municipale pour la commune de Collioure chargée de siéger au sein de la commission Finances et perspectives.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Finances et perspectives :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Julie SANZ	Jacques VILANOVE
BAGES	Marie CABRERA	Anaïs CAZORLA
BANYULS-SUR-MER	Jean-Michel SOLÉ	Didier BURGKAM
CERBERE	Christian GRAU	Boris IGONET
COLLIOURE	Guy LLOBET	Fabienne CASSAGNERES
ELNE	Nicolas GARCIA	Jacques FAJULA
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Robert SANCHEZ
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Cyrille DE FOUCHER
ORTAFFA	Raymond PLA	Amélie DELMAS
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Pierre ABULI
PORT VENDRES	Grégory MARTY	Yves BLIN
SAINT ANDRE	Gilbert CRITELLI	Zahia MARGUIN
SAINT GENIS DES FONTAINES	Didier CHOPLIN	André COSTARD
SOREDE	Yves PORTEIX	Béatrice DELAUNAY
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	Catherine BEAUVALET

Résultat du vote :

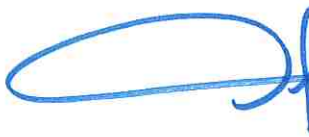
Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 25/09/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes****Antoine PARRA****La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**